



Règlement

Article 1 – Organisation

L'Office Municipal du Sport d'Yzeure, avec l'appui technique de l'Entente Athlétique Moulins-Yzeure-Avermes et logistique de la ville d'Yzeure organisent pour les festivités de fin d'années 2024 :

des courses déguisées.

Renseignements : 04 70 48 53 37 ou sport-vieassociative@ville-yzeure.com

Site internet : www.oms-yzeure.fr

Article 2 – Parcours et Catégories

Les parcours sont en ville, sur route, sans difficultés.

Départ et arrivée :

Place Jules Ferry, à Yzeure.

- **Animation jeune : de l'éveil athlétique à poussin** (Années : 2014 à 2019)
 - 1 boucle de 1 km
 - Une petite animation non chronométrée
- **Petite Corrida : pour les benjamins et minimes** (Années : 2010 à 2013)
 - 1 boucle d'environ 1900m
- **Corrida Nordique : de la catégorie cadet à master** (Années : 2009 et avant)
 - 3 boucles d'environ 1900m soit un total d'environ 5 km 700.

Les accompagnateurs ou suiveurs à vélo sont interdits ainsi que les véhicules à moteur.

* Pour les épreuves avec classements : épreuves ouvertes aux titulaires Licence Athlé Entreprise, d'une Licence Athlé Running, d'un Pass Running délivré par la FFA, et aux non licenciés possédant un PPS.

Seules les inscriptions complètes sur le site d'inscription en ligne seront validées, **Dossier incomplet = pas de dossard numéroté.**

Article 4 - Inscriptions et Tarifs

Les inscriptions se font via la plateforme internet Terre de Running à partir du 2 décembre 2024 : <https://inscriptions-terrederunning.com/lacorridanordique2024>

- Tarif Animation Jeune : **Gratuit**
- Tarif Petite Corrida : **2 €** (+ 1 € de frais de gestion de la plateforme)
- Tarif Corrida Nordique : **3 €** (+ 1 € de frais de gestion de la plateforme)

Clôture des inscriptions en ligne le 22/12/2024 à 23h59

Article 5 - Horaires

- 19h : départ de l'animation Jeunes
- 19h10 : départ de la Petite Corrida
- 19h30 : départ de la Corrida Nordique

Article 6 - Retrait des dossards et des tickets

- **mardi 24 décembre : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h00** au service sport et vie associative (Yzatis, boulevard Jean Moulin, 03400 YZEURE)
- **Jeudi 26 décembre de 8h30 à 16h** au service Sport et Vie Associative ou entre 17h30 et 18h30 au stand « Accueil / Organisation » place Jules Ferry.

Tous les inscrits ont un dossard et un ticket à récupérer avant la course aux horaires indiqués ci-dessus.

Le dossard doit être porté sur la poitrine fixé par 4 épingles non fournies et visible dans son intégralité. La ceinture porte-dossard sera également acceptée si elle remplit les mêmes fonctions.

Article 7- Chronométrage

Le chronométrage se situera sur la ligne départ / arrivée et ne comptabilisera que les temps des courses chronométrées.

Article 8 - Classement (sans récompense)

Il sera établi un classement général scratch pour la Corrida et la petite Corrida **sans récompense**.

Article 9 - Résultats (avec chronométrage)

Les résultats seront affichés à la fin des courses sur site, envoyés par mail et disponibles sur la page Facebook ou le site internet de l'Office Municipal du Sport Yzeure.

Article 10 - Récompenses déguisements

Des « tickets photos » seront distribués aux sportifs les mieux déguisés. Ces tickets donnent une chance d'être récompensé par le jury pour l'élection des plus beaux déguisements de l'édition 2024.

Article 11 - Sécurité

La sécurité de la manifestation est assurée par la Police municipale, l'UNASS, une ambulance, les services municipaux et des signaleurs présents tout le long du parcours.

Article 12- Assurance

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une RC souscrite auprès de la MAE.
Individuel accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leurs licences. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 13 - Droit à l'image :

Les concurrents autorisent l'organisation à utiliser à des fins promotionnelles toutes les photos réalisées lors de la manifestation.

Article 14 -Matériel :

La manifestation se déroulant en nocturne, le port d'un objet lumineux est vivement conseillé. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de pertes ou de vols de toute nature pendant la manifestation.

Article 15- Ravitaillement :

Distribution de boissons à l'issue de la manifestation (le ticket permettra la remise de la boisson)

Article 16- Acceptation du règlement

L'inscription et la participation aux différentes épreuves de la Corrida Nordique, vaut acceptation expresse par chaque concurrent du présent règlement. Tout manquement au contenu d'un des articles du présent règlement pourra faire l'objet d'une exclusion du concurrent par les organisateurs.

Article 17- Force majeure / Annulation

Si le comité d'organisation juge que les conditions climatiques sont trop défavorables, il procédera aux modifications nécessaires du parcours, à l'arrêt d'une course et dans le cas extrême à l'annulation de la manifestation. Remboursement en cas d'annulation pour raison de crise sanitaire.